



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/794
17 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

I. INTRODUCTION

1. A sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1991, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session la question intitulée "Rapport du Conseil économique et social". A la même séance, elle a décidé de renvoyer les chapitres I, IV (sect. F) et VII (sect. B et D) du rapport 1/ à la Cinquième Commission.

2. La Commission a pris acte des divers chapitres du rapport du Conseil économique et social en examinant d'autres points de l'ordre du jour, notamment le point 107, Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, et le point 108, Planification des programmes.

3. A sa 45e séance, le 5 décembre, la Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte des chapitres du rapport du Conseil économique et social qui lui avaient été renvoyés (voir par. 4).

1/ A paraître comme Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 3 (A/46/3/Rev.1).

II. RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Conseil économique et social

L'Assemblée générale prend acte des chapitres I, IV (sect. F) et VII (sect. B et D) du rapport du Conseil économique et social 1/.
